

*Nouveau
Different
survenu en-
tre les Cours
de Rome &
de Vienne
sur le motif
de quelques
Barques ar-
rêtées en
Lombardie.*

Les Négocians du Ferrarois sujets du Pape, ayans acheté des marchandises dans le Duché de Mantouë, qui se trouve aujourd'hui possédé par l'Empereur, les firent mettre sur des Barques, pour les voiturer à Ferrare: mais les Officiers Imperiaux, sous prétexte de quelque défaut de formalité, pour acquitter les droits extraordinaires, qu'ils prétendoient leur être dûs, firent arrêter ces Barques. Quelque tems après les Ferrarois usèrent de représaille sur des Barques chargées de sel, que ceux de Milan faisoient à Mantouë. Les Officiers de l'Empereur en porterent des plaintes au Legat de Ferrare, qui promit de rendre justice: les Imperiaux ne demandent pas seulement qu'on relâche les Barques Milanoises ou Mantouïanes; ils prétendent aussi que ceux qui les ont arrêté, soient mis entre leurs mains, pour les châtier; qu'ou- tre la restitution des Batteaux & des marchandises, on paye dix mille écus de dommages & interêts, avec tous les faux frais, & qu'on envoie à Vienne une Députation pour faire à l'Empereur une suffisante satisfaction de l'attentat commis contre sa Souveraineté; la dose d'un tel vomitif paroit bien forte pour la foible complexion de ceux qui ne sont pas robustes, & dont le moindre accident est capable de renverser les esperances d'une entiere convalescence; car j'estime qu'il est plus difficile de rétablir l'union & la concorde entre deux Puissances déjà broüillées, que de guérir certaines maladies, dont souvent les hommes se trouvent attaquez.

V. La prodigieuse mortalité des bestiaux
qui